

Esi'actions et Esi'Points



Contact référent ESI'Action :



esiactions@univ-reunion.fr

PROCÉDURE À DESTINATION DES ÉLÈVES



Comment l'élève-ingénieur récolte ses ESI'Points ?

Les élèves-ingénieurs sont informés pour chaque événement si celui-ci propose des ESI'Points et le nombre de points qui y sont associés.

1

Je détermine le responsable d'action et je m'assure qu'il m'a identifié comme participant à l'ESI'Action

2

Je télécharge le QR CODE ci-dessous depuis mon téléphone et je complète le formulaire en ligne en suivant les instructions :



3

Mon formulaire est réceptionné par le référent ESI'Action et transmis pour validation au responsable d'action ou DE

4

Après confirmation, le référent ESI'Action assure le suivi des ESI'Points. Le nombre d'ESI'Points par élève est accessible sur demande auprès du référent tout au long de l'année.



LES ESI' ACTIONS DANS LE RSE

Valorisation des initiatives des élèves-ingénieurs :

L'ESIROI souhaite valoriser l'engagement citoyen des élèves-ingénieurs dans des activités bénévoles. Celles-ci peuvent être menées au sein ou non d'associations. Le but est de donner aux élèves-ingénieurs une expérience associative, culturelle, de les inciter à participer au rayonnement et à la vie de l'École à travers différentes manifestations sportives, culturelles, scientifiques ou autres.

L'ESIROI valorise cet engagement via les ESI'Actions qui seront proposées, sous forme de liste non exhaustive, en début de chaque année universitaire. Cette liste est mise à jour en cours d'année, après validation du CODIR. Chaque ESI'Action donne lieu à un certain nombre d'ESI'Points.

Les ESI'Actions sont structurées en **trois** grandes catégories :

1. **ESI'Actions proposées par les services de l'École.** Elles correspondent notamment à des actions menées par les services Communication, Relations Extérieures et Recherche (par exemple, participation aux JPO, aux visites de lycées) ;
2. **ESI'Actions proposées par le Bureau des Elèves (BDE)** et correspondant à des actions de la vie étudiante (par exemple, participation au Gala de l'École) ;
3. **ESI'Actions correspondant à des engagements collectifs ou individuels d'élèves-ingénieurs** de l'École dans des associations, montrant une implication forte et régulière dans l'organisation ou l'encadrement de projets à caractère scientifique, sportif, culturel, social ou humanitaire (par exemple, implication dans Ingénieurs sans frontières).

L'élève-ingénieur pourra s'engager dans les ESI'Actions de son choix et devra engranger **a minima 5 ESI'Points** par semestre de présence à l'ESIROI.

Esi'actions et Esi'Points



Justification des ESI'Actions :

L'élève-ingénieur devra compléter un formulaire en ligne à la fin de chaque Esi'Action. La scolarité tiendra un tableau de suivi, transmis chaque semestre aux RP pour contrôle et au jury de semestre pour gratification le cas échéant.

Gratification :

En fonction de l'investissement de l'élève-ingénieur dans les ESI'Actions proposées, une gratification bonus pourra être ajoutée à la moyenne générale de ce dernier par le jury d'année selon la règle suivante :

- Au-delà des cinq ESI'Points obligatoires, chaque ESI'Point supplémentaire donne lieu à une gratification de 0,1 point sur la moyenne générale du semestre (hors mobilité) de l'élève ingénieur.
- La gratification ne pourra pas dépasser 0,5 point, quel que soit le nombre d'ESI'Points recueillis.

Par exemple, un élève-ingénieur justifiant de 7 ESI'Points aura une gratification 0,2 point sur sa moyenne.

Esi'actions et Esi'Points



Proposition des ESI'Actions et attribution des ESI'Points :

- Les ESI'Actions doivent être validées par avance par le CODIR pour les actions liées à l'École, et par le Directeur des Études pour les actions individuelles ou collectives impliquant des associations.
- Pour la validation d'une ESI'Action, le responsable (dans le cas d'une action collective) ou l'acteur (dans le cas d'une action individuelle) a pour charge de préciser les objectifs et les principales missions de l'action sous forme d'un résumé synthétique, en fournissant tout document justificatif.
- A chaque ESI'Action collective sont associés un responsable, un nombre d'élèves ingénieurs et un nombre de points (en différenciant si nécessaire les missions d'organisation, de logistique ou de représentation). Le responsable est chargé de transmettre au service Scolarité la liste des participants avec l'affectation par élève des ESI'Points obtenus. En cas de non-respect des engagements d'un membre de l'équipe, le responsable a la possibilité de proposer une modification de l'attribution des ESI'Points.

Liste des Esi'Actions identifiées pour l'année 2022/2003 :

- *Semaine du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre 2022)*
- *Fête de la science (du 10 au 27 novembre 2022)*
- *Organisation du Gala (10 décembre 2022)*
- *Participation à l'organisation de la Journée portes ouvertes de l'Ecole (2023)*
- *Participation aux journées d'immersion (visite de l'ESIROI en binôme avec un enseignant) (2023)*
- *Participation à la campagne de visite des lycées (2023)*

